

Ouagadougou, le 06 DEC 2024

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2024, de concours directs pour le recrutement de **trente-huit (38) assistants et d'un (01) attaché de recherche**, en complément d'effectif de la **session de 2024**, au profit des Institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

❖ POSTES D'ASSISTANTS

✓ UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Géologie	Ressources minérales	01
02	Mathématiques	Mathématiques	02
03	Physique	Physique	01
04	Démographie	Démographie	01
05	Etudes anglophones	Anglais	01
TOTAL			06

✓ CENTRE UNIVERSITAIRE DE KAYA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Informatique ou Mathématiques	Informatique ou Intelligence artificielle ou Génie logiciel ou Réseau et systèmes ou Analyse ou Algèbre	01

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
02	Chimie ou Physique	Chimie ou Chimie organique ou Chimie minérale ou Physique	01
03	Géo ressources	Ressources minérales ou Géotechnique ou Géologie ou Hydrogéologie	01
04	Psychologie	Psychologie clinique ou Psychopathologie ou Psychologie génétique et différentielle ou Psychologie cognitive	01
TOTAL			04

✓ **UNIVERSITE THOMAS SANKARA**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Informatique ou Mathématique	Informatique ou Mathématique	01
02	Gestion	Marketing ou Comptabilité ou Gestion	01
TOTAL			02

✓ **CENTRE UNIVERSITAIRE DE DORI**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Mathématiques	Mathématiques	01
02	Lettres modernes	Sémiotique	01
TOTAL			02

✓ **CENTRE UNIVERSITAIRE DE TENKODOGO**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Sciences de la Terre	Géologie	01
02	Anglais	Anglais	01
TOTAL			02

✓ **UNIVERSITE NORBERT ZONGO**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Gestion	Gestion ou Comptabilité	01
02	Biologie	Ecologie végétale ou Agroécologie	01
TOTAL			02

Ve

✓ UNIVERSITE NAZI-BONI

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Informatique	Intelligence artificielle	01
02	Géologie	Métallogénie géochimie	01
03	Géosciences	Hydrogéologie	01
04	Chimie	Chimie organique	01
TOTAL			04

✓ CENTRE UNIVERSITAIRE DE BANFORA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Biochimie	Substances naturelles	01
02	Biologie	Production animale	01
TOTAL			02

✓ CENTRE UNIVERSITAIRE DE GAOUA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Droit	Droit privé	01
TOTAL			01

✓ UNIVERSITE DANIEL OUEZZIN COULIBALY

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Chimie	Chimie minérale ou Chimie organique	01
02	Lettres modernes	Littérature africaine	01
03	Sociologie/Anthropologie	Sociologie/Anthropologie	01
04	Economie	Macroéconomie	01
TOTAL			04

✓ UNIVERSITE YEMBILA ABDOULAYE TOGUYENI

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Lettres modernes	Littérature africaine	01
02	Sciences du langage	Linguistique descriptive	01
TOTAL			02



✓ UNIVERSITE LEDEA BERNARD OUEDRAOGO

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Droit	Droit privé ou Droit public	01
TOTAL			01

✓ UNIVERSITE VIRTUELLE DU BURKINA FASO

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Génétique	Génétique humaine	01
TOTAL			01

✓ ECOLE NORMALE SUPERIEURE

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Chimie	Chimie	01
02	Physique	Physique	01
03	Sciences du langage	Linguistique (Dioula ou Fulfuldé ou Mooré)	01
TOTAL			03

✓ ECOLE POLYTECHNIQUE DE OUAGADOUGOU

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Informatique	Intelligence Artificielle ou Sécurité informatique ou Génie logiciel	01
02	Télécommunications	Traitement du signal ou Télécommunications	01
TOTAL			02

❖ POSTE D'ATTACHE DE RECHERCHE

✓ CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Sciences biologiques	Entomologie	01
TOTAL			01

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de **dix-huit (18) ans au moins et de cinquante (50) ans au plus au 31 décembre 2024, non atteints de surdit  ou de b galement**, titulaires d'un doctorat   la date de cl ture de la r ception des dossiers de candidature et remplissant les conditions d'aptitudes physique et mentale exig es pour l'exercice de l'emploi postul .

Les candidats au poste d'Attach  de recherche doivent justifier de l'une des conditions de dipl me ci-apr s :

-  tre titulaires d'un doctorat de 3^{ me} cycle, d'un doctorat d'ing nieur, d'un PhD, d'un doctorat unique ou d'un doctorat d'Etat ;
-  tre titulaires d'un dipl me d'Etat de docteur en m decine humaine ou animale, justifiant en sus, d'un dipl me d' tudes sp cialis es (DES) d'au moins trois (03) ans de formation ;
-  tre titulaires d'un dipl me d'Etat de docteur en pharmacie justifiant en sus, d'un DES d'un (01) an de formation, plus un dipl me d' tudes approfondies (DEA) dans la discipline ;
-  tre titulaires d'un dipl me d'Etat de docteur en m decine humaine ou animale, en pharmacie, en odontostomatologie, justifiant en sus, d'un DEA ou d'un Master dans la discipline.

Les fonctionnaires remplissant les conditions sus  voqu es sont autoris s   prendre part   ces concours.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les pi ces suivantes :

- une demande manuscrite rev tue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adress e   Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, dat e et sign e du candidat, donnant son adresse exacte (**e-mail bien lisible et un num ro de t l phone fonctionnel**), le num ro matricule pour les fonctionnaires ;
- une fiche de notification des choix par ordre de pr f rence (cinq (5) choix au maximum) (  retirer   la **Direction des ressources humaines** du Minist re de l'enseignement sup rieur, de la recherche et de l'innovation ou directement au lieu de d p t du dossier) ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pi ce en tenant lieu ;
- une photocopie l galis e de la Carte nationale d'identit  burkinab  ou du passeport en cours de validit  ;
- un certificat de nationalit  burkinab  ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de visite et de contre visite rev tu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat n'est atteint ni de surdit , ni de b galement, d livr  par un m decin agr e ;
- une copie l galis e de l'attestation du Service National pour le D veloppement (SND) ou de la dispense du SND, s'il y a lieu ;

- une copie certifiée conforme des diplômes universitaires¹ (Baccalauréat y compris) ou des attestations en cours de validité ;
- le rapport et le procès-verbal de soutenance de la thèse ou tout document justifiant de la non production du rapport et du procès-verbal de soutenance de la thèse ;
- un curriculum vitae daté et signé du candidat ;
- une copie de la quittance de paiement des frais de dépôt du dossier (à retirer à la **Direction de la gestion des finances** du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ;

Toutes les pièces ci-dessus citées doivent être soigneusement reliées en un seul document.

- un exemplaire de la thèse² ou tout document justifiant de la non production de thèse ;
- un exemplaire des productions scientifiques³ dûment reliés, s'il y a lieu ;
- un document contenant toutes les pièces justificatives du curriculum vitae, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

Les dossiers de candidature sont reçus en **version physique** et en **version électronique** aux jours, heures et lieu ci-après :

- Période : **du 10 au 21 décembre 2024, excepté le jour férié ;**
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieu de réception : Salle de réunion du **Bâtiment « Odontostomatologie » de l'Université Joseph KI-ZERBO.**

Les dossiers reçus seront validés par une commission de validation. La liste des candidatures rejetées à l'issue de la validation des dossiers, sera publiée à partir du **jeudi 02 janvier 2025, par voie d'affichage** à l'entrée principale du **Bâtiment « Odontostomatologie » de l'Université Joseph KI-ZERBO.**

¹ Les diplômes obtenus à l'étranger seront authentifiés par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESup).

Pour les diplômes dont la langue est autre que le français, le candidat doit joindre une copie de l'original du diplôme et une copie légalisée de la traduction officielle du diplôme.

² Les thèses produites dans des langues autres que les langues officielles de travail du Burkina Faso doivent être traduites en ces langues.

³ Idem pour les productions scientifiques.



C. DEROULEMENT DES CONCOURS

Les concours se déroulent du **06 au 25 janvier 2025** et comportent deux (02) phases :

- une phase d'instruction des dossiers de candidature ou évaluation académique ;
- une phase d'entretien oral.

L'évaluation académique représente 70% de la note finale et l'entretien oral représente 30%.

Toute note d'instruction de dossiers inférieure à 30/70 est éliminatoire.

Toute note d'entretien oral inférieure à 10/30 est éliminatoire.

L'instruction des dossiers de candidature se déroulera du **06 au 11 janvier 2025**.

Seuls les candidats retenus à l'issue de l'instruction des dossiers de candidature subiront la phase d'entretien oral.

La publication de la liste des candidats retenus pour la phase de l'entretien oral se fera par voie d'affichage à partir du **16 janvier 2025** à l'entrée principale du Bâtiment « Odontostomatologie » de l'Université Joseph KI-ZERBO.

L'entretien oral se déroulera du **20 au 25 janvier 2025** dans l'enceinte du Bâtiment R+3 de l'ISSP, sis à l'Université Joseph KI-ZERBO.

L'ordre de passage des candidats pour les entretiens oraux se fera selon le chronogramme établi par les membres des commissions spécialisées.

Les candidats se présenteront devant le jury d'entretien, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité.

À l'issue de la phase d'entretien oral, les candidats seront déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir par discipline/spécialité.

Toutefois, l'admission ne sera définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les candidats admis disposent d'un délai de quatorze (14) jours ouvrables, à compter de la date de publication des résultats pour se présenter physiquement à la Direction des ressources humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, afin de prendre service au Secrétariat général dudit ministère.

Passé ce délai, il sera fait appel aux candidats de la liste d'attente.

La prise de service des admis dans l'Institution publique d'Enseignement Supérieur et de Recherche de rattachement se fera sur présentation physique du candidat admis au plus tard trente (30) jours suivant la date de prise de service au Secrétariat général du ministère.

À partir du trente et unième (31^{ème}) jour, la procédure de licenciement sera enclenchée à l'encontre de tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à son institution de rattachement.

Les candidats à un premier emploi dans la Fonction publique, admis aux concours, seront intégrés dans la Fonction publique en qualité de fonctionnaires avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

Les candidats nouvellement recrutés dans la Fonction publique en qualité d'Assistant ou d'Attaché de recherche seront classés dans la catégorie P, échelle A', grade initial, échelon 1 du régime juridique qui leur est applicable.

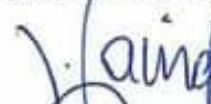
Le fonctionnaire recruté en qualité d'Assistant ou d'Attaché de recherche sera reversé dans la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif, la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016.



Le fonctionnaire recruté en qualité d'Assistant ou d'Attaché de recherche bénéficie pour compter de sa date de recrutement, d'un reversement dans la catégorie P, échelle A' à un grade et un échelon comportant un indice de traitement immédiatement supérieur à celui de son prochain avancement dans l'ancien emploi.

À l'issue de l'admission, seule la date de prise de service dans l'Unité de Formation et de Recherche, l'école ou l'institut est considérée comme date de début de la carrière académique de l'agent dans l'Institution publique d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Cette date sera considérée dans l'établissement de la décision de nomination dans les fonctions d'Assistant ou d'Attaché de recherche.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon

